



Journées européennes de la mobilité

Strasbourg – 28 au 30 novembre 2018

Quelle place pour les services partagés dans l'offre urbaine de mobilité ?

Des nouveaux acteurs dans le champ de la mobilité

Margot Sanchez – Cheffe de produit - Incubateur des Startups d'Etat à beta.gouv.fr

Synthèse

La mobilité est en réalité constituée d'un ensemble de mobilités distinctes, dont toutes n'ont pas encore nécessairement trouvé leur place. De plus, des acteurs ne cessent d'apparaître et de disparaître et certains *business models* se révèlent évolutifs. Il est difficile pour l'Etat de trouver sa place vis-à-vis de cet ensemble mouvant. Trois rôles peuvent cependant lui être assignés :

- Tiers de confiance ;
- Accompagnateur ;
- Facilitateur.

Il assume ces fonctions par le biais de *startups* d'Etat, qui sont des écosystèmes créés au sein des Administrations publiques afin de répondre à des problématiques de politiques publiques. Certaines d'entre elles sont regroupées dans le réseau Beta.gouv.fr. Le.taxi en constitue un exemple. Il consiste en de la maraude électronique (géolocalisation et appel d'un taxi à partir d'une application utilisant le service) et a été mis en place pour faire face à l'explosion d'Uber, les artisans taxis ne disposant pas de moyens suffisants pour développer un tel dispositif.

Les *startups* d'Etat n'ont pas nécessairement vocation à dégager des bénéfices, c'est l'impact sur l'utilisateur final qui compte. A l'image de mes-aides.gouv.fr, qui permet à un particulier de vérifier son éligibilité à des dispositifs d'aides. Elles développent leurs outils en interne et travaillent en *open source* en adoptant une approche incrémentale (recherche de solutions et essais sur le terrain afin de les valider).

L'Etat s'investit, par exemple, en tant que tiers de confiance dans le domaine du transport en développant le registre de preuve de covoiturage sous l'égide de l'ADEME. Cette base de données permet d'attester l'activité des opérateurs et d'ainsi asseoir leur crédibilité. Les collectivités pourront se baser sur ce registre pour accorder des incitations aux usagers de ces opérateurs, par exemple en leur octroyant une place de stationnement ou en les rétribuant.

La startup transport.data.gouv.fr illustre l'engagement de l'Etat dans son rôle d'accompagnateur. Elle constitue le Point d'Accès National (PAN) exigé par la réglementation européenne et destiné à agréger l'ensemble des données locales d'informations voyageurs. 57 des 330 autorités organisatrices de mobilité ont, à ce jour, ouvert leurs données (nb : 78 au 14/12/2018). Cette mise à disposition des data permet aux uns et aux autres de les réutiliser, le plus souvent de manière innovante.

Enfin la plate-forme French Mobility, qui est en cours d'élaboration, constitue un exemple d'intervention de l'Etat en tant que facilitateur. Elle a pour fonction de recenser les

expérimentations et de susciter le dialogue entre les collectivités engagées dans des projets de nature similaire. Ses objectifs consistent à partager, apprendre et prospecter, mettre en relation, faciliter. Des outils tels qu'une cartographie des initiatives prises sur le territoire ou encore un annuaire seront mis à disposition par son intermédiaire.

Echanges avec la salle

La salle : L'Etat finance-t-il à lui seul ces dispositifs au moyen d'un budget dédié ? Les startups d'Etat ont-elles vocation à devenir des sociétés privées ? Le véhicule autonome fait-il partie des expérimentations de French Mobility ?

Margot Sanchez : French Mobility se situe au-delà de l'expérimentation, puisque des activités existant parfois de longue date y seront recensées. Des *startups* pourront également être référencées. Peut-être l'une d'entre elles sera-t-elle active dans le champ du véhicule autonome.

Le budget de Beta.gouv.fr est financé par les Administrations porteuses, moyennant un cachet d'entrée de 200 000 euros, qui se révèle modique au vu du travail effectué. Au terme de six mois d'activité, une Administration contributrice peut soit se retirer, soit verser une nouvelle participation de 200 000. Euros. Enfin, les *startups* d'Etat ne sont pas destinées à devenir des entreprises privées. Certaines sont cependant sorties de l'incubateur pour se transformer en groupements d'intérêt public, en missions ou encore en associations.

Synthèse produite sur la base de la retranscription des journées réalisée par la société Ubiquis